Ligne d'information directe: 1-800-230-0937 Courriel: loans@infrastructureontario.ca site Web: www.infrastructureontario.ca





Voici le résumé des étapes habituelles du processus de demande de prêt d'Infrastructure Ontario (IO) pour les municipalités.

INSCRIPTION



Tous les emprunteurs doivent remplir la demande en ligne Webloans. Si vous n'avez encore jamais demandé de prêt à IO, obtenez d'abord un nom d'utilisateur et un mot de passe en communiquant avec nous au numéro 1 800 230-0937.

La demande en ligne contient de l'information concernant votre municipalité, le ou les projets, le financement du ou des projets, les dépenses en capital et les exigences d'emprunt. Une fois remplie, votre demande sera envoyée à IO avec les documents à l'appui.

DOCUMENTATION



Les centres de soins palliatifs doivent présenter les documents suivants à Infrastructure Ontario avant d'accéder à la demande de prêt:

- > Le règlement municipal autorisant l'emprunt à l'aide du modèle fourni par IO
- La page de signature de la demande de prêt fournie lors de l'envoi de la demande
- > Le certificat du trésorier en matière de contentieux à l'aide du modèle fourni par IO
- Les états financiers (EF) audités les plus récents

EXAMEN DU SOUSCRIPTEUR



Le groupe souscripteur d'IO utilise l'information contenue dans le Rapport d'information financière (RIF) actuel ou le plus récent de la municipalité ainsi que les états financiers audités pour analyser la capacité d'une municipalité à rembourser le prêt.

Dans le courant de l'année, il pourra se révéler nécessaire d'actualiser l'information ou d'ajouter des renseignements afin de permettre une évaluation exacte de la demande.

Le tableau suivant indique les renseignements qui peuvent être demandés :

Date de la demande	Information requise
➤ Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2019	Le RIF le plus récent et les EF audités sont requis (ou le RIF et les EF de l'exercice précédent si ceux de 2018 ne sont pas disponibles).
	Le budget des dépenses en capital de 2018 et 2019 (si disponibles).
Du 1er juillet au 30 septembre 2019	Le RIF et les EF audités de 2018.
	Des renseignements additionnels, notamment les états audités de 2018, peuvent être demandés si le RIF de 2018 n'est pas disponible.
	Le budget des dépenses en capital de 2018 et 2019.
Du 1er octobre au 31 décembre 2019	Le RIF et les EF audités de 2018 sont requis.
	Le budget des dépenses en capital de 2018 et 2019.

EXAMEN DE SOLVABILITÉ



Le groupe crédit d'IO examine l'analyse préparée par le souscripteur et la présente au comité d'examen de solvabilité d'IO qui se réunit régulièrement pour évaluer et approuver les demandes.

EXAMEN DU STATUT JURIDIQUE

L'avocat-conseil d'IO examine les règlements municipaux applicables et tout élément de contentieux pouvant vous empêcher de vous acquitter d'une dette.

ACCORD DE FINANCEMENT



Une fois que la demande a été approuvée et que les documents à l'appui ont été reçus en bonne et due forme, un accord de financement est préparé et vous est envoyé. Cet accord énonce les modalités de l'entente, l'échéancier, les règlements municipaux connexes et les renseignements bancaires pertinents. Vous devez alors lire l'accord, fournir les signatures nécessaires et retourner le document à IO.

EXÉCUTION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT



IO examine et signe l'accord de financement qui est alors considéré comme dûment exécuté. Des copies de l'accord et de tous les documents pertinents vous sont envoyées.

AVANCE DE FONDS



Une fois que l'accord est dûment exécuté et que toutes les conditions ci-dessus sont remplies, vous pouvez demander un financement à court ou à long terme, selon les modalités de l'accord de financement.

IO avance les fonds le 1er et le 15 du mois (ou le jour ouvrable suivant si la date de paiement n'est pas un jour ouvrable). Dans certaines circonstances, des fonds peuvent être requis immédiatement; IO s'efforcera de satisfaire aux demandes d'avance de fonds entre les dates de paiement.

